BnF Gallica

# Exceptionnel ensemble de monnaies d'or romaines - Monnaies grecques, gauloises, françaises, étrangères : Collection du [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

. Exceptionnel ensemble de monnaies d'or romaines - Monnaies grecques, gauloises, françaises, étrangères : Collection du docteur M. (1re partie) et à divers amateurs / Fraysse & Associés ; Sabine Bourgey. 2014.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :
- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
**utilisation.commerciale@bnf.fr**.

# FRAYSSE & ASSOCIÉS

# NUMISMATIQUE

## SABINE BOURGEY
EXPERT

**MERCREDI 12 FÉVRIER 2014 • 14H15**
**PARIS • HÔTEL DROUOT • SALLE 10**

Bou
2014
fév 12

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7531 05446787 4

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE NUMISMATIQUE
BIBLIOTHÈQUE

# FRAYSSE & ASSOCIÉS

COMMISSAIRE-PRISEUR HABILITÉ VINCENT FRAYSSE
TITULAIRE D'UN OFFICE DE COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE À PARIS
Société de Ventes Volontaires - Fraysse & Associés SARL - Agrément n° 2002-035

## *Collection du Docteur M. (1e partie) et à d'autres amateurs*

## EXCEPTIONNEL ENSEMBLE DE MONNAIES D'OR ROMAINES

## MONNAIES GRECQUES GAULOISES - FRANÇAISES - ÉTRANGÈRES

Dont la vente aura lieu
**MERCREDI 12 FÉVRIER 2014 À 14H15**

**PARIS - HÔTEL DROUOT**
**SALLE 10**
9, rue Drouot - 75009 Paris
Tél. : 01 48 00 20 10
Fax : 01 53 45 92 19

**Expositions privées à l'étude FRAYSSE sur rendez-vous**
16, rue de la Banque - 75002 Paris
Tél. : 01 53 45 92 10

**Expositions publiques à l'Hôtel Drouot**
mardi 9 février 2014 de 11H00 à 18H00
mercredi 10 février 2014 de 11H00 à 12H00


**SABINE BOURGEY**
**EXPERT C.N.E. ASSESSEUR DE LA C.C.E. DOUANIÈRE**
5, rue Drouot - 75009 Paris
Tél. : 01 47 70 35 18 et 01 47 70 88 67 - Fax : 01 42 46 58 48


**Avis important : veuillez consulter attentivement les conditions de vente à la fin de notre catalogue.**
**Les frais pour l'acquéreur sont de 20 % TTC.**

Cet
exceptionnel ensemble
de monnaies romaines en or
provient de deux collections constituées au
siècle dernier après-guerre.
Le même goût pour les aurei et la même culture se retrouvent chez ces deux amateurs. Intérêt pour les rares monnaies d'or de la République, lorsque des imperatores comme Sexte-Pompée ou Octave rappelaient leurs succès maritimes et terrestres à travers leurs émissions monétaires.
Goût pour les fastes de l'Empire avec les aurei à portraits multiples qui évoquent les liens familiaux, qu'ils soient dus au sang ou à l'adoption, tel cet aureus d'Agrippine ou ces aurei d'Hadrien avec Trajan au revers.
Réelle érudition également, qui permet de s'intéresser à des souverains quelque peu oubliés comme Marciane, sœur de Trajan, impératrice de l'apogée de l'Empire ou Delmace, souverain éphémère de la tétrarchie.
Deux monnaies gauloises complètent cet ensemble, un splendide statère des Ambiani avec un portrait si classique qu'il pourrait être grec, et un statère de Vercingétorix, pièce toujours mythique.

Sabine Bourgey

44466897

# COLLECTION DU DOCTEUR M. (1E PARTIE)

## MONNAIES ROMAINES

**1**
SEXTE POMPEE. **Aureus**. *Sicile*. (42-40 av. J.-C.). MAG PIVS IMP ITER. Tête nue de Sexte Pompée à dr. dans une couronne de chêne. R./ PRAEF CLAS ET ORAE MARIT EX S C. Têtes de Pompée le Grand et de son fils Cnaeus face à face. Lituus et tripode. (Cohen 1 (600), Syd. 1346, Crawford 511/1, Bab. Pompeia 24). Or. 7,85 g. *Coups sur la tranche* sinon Très Beau à Superbe. *Très belle monnaie à trois portraits.*
*Le fils de Pompée le Grand avait réussi à consolider sa domination navale sur la partie occidentale de la Méditerranée. Il avait pris pied en Sicile et après la défaite du lieutenant d'Octave, Q. Salvidienus Rufus, ses soldats lui décernèrent le titre de Neptune. Il fut acclamé une seconde fois comme imperator.*
*Son monnayage d'or est à la mémoire de son père.* 25 000 / 30 000 €

**2**
OCTAVE (27 av.- 14 apr. J.C.). **Aureus**. (29-27 av. J.-C.). *Atelier incertain. Brindisi ?* Tête nue à dr. R./ IMP CAESAR. Victoire de f. debout sur un globe tenant une couronne et le vexillum. (RIC 268, C. 113, Giard CBN 85). Or. 7,26 g. Superbe. *Très rare. Pièce spectaculaire.*
*Cette monnaie célèbre la victoire d'Octave à Actium sur Antoine et Cléopâtre. Ce monnayage avec IMP CAESAR était destiné au paiement des troupes avant et après la bataille d'Actium. L' atelier monétaire était certainement situé en Italie, près du commandement naval d'Octave à Brindisi. Le portrait d'Octave, d'un classicisme parfait, est splendide.*
15 000 / 18 000 €

**3**
AUGUSTE (27 av.- 14 apr. J.C.). **Aureus**. *Lyon*. (15-13 av. J.-C.). AVGVSTVS DIVI F. Tête nue à dr. R./ IMP X. Taureau cornupète à dr. (RIC 327, C. 136, Giard, CBN 1372). Or. 7,81 g. *Petites irrégularités de tranche* sinon presque Superbe.
7 000 / 9 000 €

**4**
AGRIPPINE jeune (+59). **Aureus** frappé par Claude. *Rome*. (50-54). TI CLAVD CAESAR AVG GERM P M TRIB POT P P. Tête laurée à dr. de Claude. R./ AGRIPPINAE AVGVSTAE. Buste à dr. d'Agrippine coiffée d'une couronne d'épis. (RIC 92 = R, C. 3 (Agrippine et Claude, Giard CBN 76). Or. 7,55 g. *Coups sur la tranche* sinon Très Beau.
*Agrippine Jeune était la sœur de Caligula, elle épousa son oncle Claude en 49 et lui fit adopter son fils Néron qui la fera assassiner plus tard, après avoir accédé à l'Empire.*
12 000 / 15 000 €

**5**
MARCIANE (+114). **Aureus** frappé par Trajan. (113). DIVA AVGVSTA MARCIANA. Buste diadémé à dr. de Marciane. R./ CONSECRATIO. Aigle éployé marchant à g. sur un sceptre, regardant à dr. (RIC 743 = R 3, BMC 647, C.3). Or. 7,30 g. *Légers coups sur la tranche* sinon Très Beau. *Extrêmement rare.*
*Marciane était la sœur de Trajan. On ignore la date exacte de sa mort (au plus tard en 114). Cette monnaie posthume est une nouveauté dans le monnayage romain avec la première apparition de la légende CONSECRATIO.*
15 000 / 18 000 €

**6**
HADRIEN (117-138). **Aureus**. *Rome*. (117-118). IMP CAES TRAIAN HADRIANO OPT AVG G D PART. Buste lauré drapé et cuirassé d'Hadrien à dr. R./ DIVO TRAIANO PATRI AVG. Buste de Trajan lauré et cuirassé avec le paludamentum. (RIC 24 var., BMC 44, C. 2 (Adrien et Trajan)). Or. 7,30 g. Très Beau à Superbe.
*« L'adoption saura choisir le plus digne », cette formule que Tacite prête à Galba s'applique surtout aux empereurs du IIème siècle. Ainsi cette émission du début de règne a pour but d'assurer la légitimité d'Hadrien qui devait l'empire à son adoption par Trajan. Plotine, la veuve de celui-ci fut un de ses plus fidèles soutiens. Un superbe exemplaire de monnaie à double portraits.*
18 000 / 22 000 €



BnF NMA
BOU 2014 fev. 12
Jon 14 - 127

7
CARACALLA (211-217). **Aureus**. *Rome*. (217). ANTONINVS PIVS AVG GERM. Buste lauré et cuirassé à dr. R./ P M TR P XX COS IIII P P. Sérapis coiffé du polos, tenant une couronne d'épis et un sceptre. (RIC 289 = R, C. 381). Or. 6,78 g. *Petit défaut dans le champ du revers* sinon Superbe.
10 000 / 12 000 €

8
MAXIMIN I (235-238). **Aureus**. (mars 235 - janvier 236). IMP MAXIMINVS PIVS AVG. Buste lauré, drapé et cuirassé à dr. R./ PAX AVGVSTI. La Paix debout tenant un rameau et un sceptre transversal. (RIC 12 = R 4, C. 30). Or. 6,68 g. *Légers coups sur la tranche* sinon Très Beau à Superbe.
6 000 / 8 000 €

9
CONSTANTIN I (306-337). **Solidus**. *Trèves*. (310-313). CONSTANTINVS P F AVG . Tête laurée à dr. R./ GAVDVM ROMANORVM ; à l'exergue FRANCIA. La France assise dans l'attitude de la tristesse, appuyant sa tête sur sa main dr. et posant la g. sur un cippe ? derrière elle, un trophée. (RIC VI, 824 = R 3, C. 168). Or. 4,57 g. *Coup sur la tranche, petites raies* sinon presque Superbe. *Très rare*.
*Il y eut quatre campagnes contre les Francs sous le règne de Constantin. Ce solidus fut vraisemblablement frappé après la campagne de l'empereur contre les peuples francs en 313, lorsqu'il dut regagner précipitamment les Gaules après avoir assisté au mariage de sa sœur Constantia avec Licinius, à Milan, en février 313. (cf. Jules MAURICE, Numismatique constantinienne p. 401).*
8 000 / 10 000 €

## MONNAIE GAULOISE

10
ARVERNES. VERCINGETORIX. **Statère d'or**. VERCIN(GETORIXS). Tête nue à g. à la chevelure bouclée. R/ Cheval libre à dr. ; dessous, une amphore ; dessus, un croissant. (La Tour 3777, Depeyrot, la monnaie gauloise p. 142). Or. 7,44 g. Très Beau à Superbe. *Une pièce d'un extrême intérêt historique.*
20 000 / 25 000 €

# COLLECTION D'UN AUTRE AMATEUR

## MONNAIES ROMAINES

11
La République. Q. Caepio Brutus, M. Servilius et C. Cassius Longinus (43-42 av. J.-C.). **Aureus**. *Atelier itinérant*. M SERVILIVS LEG. Tête laurée à dr. de la Liberté. R./ Q CAEPIO BRVTVS IMP. Trophée casqué et cuirassé, bouclier et deux épées. (BD 496, Bab. Servilia 38, Junia 47, Crawford 505/4). Or. 8,01 g. *Petit coup sur la tranche* sinon Superbe. *Flan large. Style exceptionnel.*
12 000 / 15 000 €

12
L'Empire. TIBERE (14-37). **Quinaire**. (24 apr. J.C.). TI DIVI F AVGVSTVS. Sa tête laurée à dr. R./ TR POT XXVI. Victoire assise sur un globe, tenant un diadème. (C. 54, RIC I, 10). Or. 3,93 g. Très Beau à Superbe.
3 500 / 4 500 €

**13**
NERON (54-68). **Aureus** (60 apr. J.C.). NERO CAESAR AVG IMP. Sa tête nue à dr. R./ PONTIF MAX TR P VII COS IIII P P. Autour d'une couronne de chêne dans laquelle on lit : EX S C. (C. 215, RIC 21). Or. 7,71 g. *Coup sur la tranche* sinon Superbe. 10 000 / 12 000 €

**14**
HADRIEN (117-138). **Aureus**. IMP CAES TRAIAN HADRIAN OPT AVG G D PART. Buste lauré d'Hadrien à dr., drapé et cuirassé. R./ DIVO TRAIANO PATRI AVG. Buste lauré de Trajan à dr., drapé et cuirassé. (C. 1 (Adrien et Trajan), BD 166 var., RIC 24). Or. 7,27 g. *Coups sur la tranche* sinon Très Beau. *Extrêmement rare.* 10 000 / 12 000 €

**15**
COMMODE (180-193). **Aureus**. (192). L. AEL AVREL COMM AVG P FEL. Son buste lauré, drapé et cuirassé à dr. R./ FELIC COM P M TR P XVII COS VII PP. La Félicité debout à g., le pied sur une proue et tenant un caducée et une corne d'abondance. (C. -, RIC III 238). Or. 7,39 g. *Petite échancrure* sinon Superbe. 10 000 / 12 000 €

**16**
GORDIEN III (238-244). **Aureus**. IMP GORDIANVS PIVS FEL AVG. Son buste lauré, drapé et cuirassé à dr. R./ AETERNITATI AVG. Le Soleil debout à g., radié, à demi nu, levant la main dr. et tenant un globe. (C. 37, RIC 97, BD 52). Or. 5,27 g. *Petites irrégularités de tranche à la frappe* sinon Superbe.

2 500 / 3 000 €

**17**
MAXENCE (306-312). **Solidus**. *Rome* (306-307). MAXENTIVS PRINC INVICT. Sa tête laurée à dr. R./ CONSERVATOR VRBIS SVAE. Rome assise à g. sur un bouclier, tenant une Victoire sur un globe et un sceptre. A l'exergue, PR. (C. 48 (600), RIC VI 135 (R4). Or. 5,45 g. *Petite raie sur la tranche* sinon Superbe.
*Maxence était le fils de Maximien Hercule. A la mort de Constance, en 306, la belle mécanique de la tétrarchie s'enraye. Constantin épouse Fausta, la sœur de Maxence et se proclame Auguste en 307. En 311, l'empire romain est gouverné par quatre Augustes. Maxence à Rome n'est pas reconnu par les trois autres souverains, Licinius, Maximin Daza et Constantin. Ce dernier écrasera Maxence à la bataille du Pont Milvius en 312. En 313, après la mort de Maximin, Licinius et Constantin resteront face à face.*
10 000 / 12 000 €

**18**
DELMACE (335-337). **Solidus**. *Siscia*. FL DELMATIVS NOB C. Son buste lauré et drapé à dr. R./ PRINCIPI IVVENTVTIS. Delmace debout en habit militaire, tenant une haste transversale et un globe ; à l'exergue, SIS. (C. 16 (1200), RIC VII 247). Or. 4,45 g. *Traces de poinçon* sinon Très Beau. *Très rare.*
*Constantin partagea l'Empire dès 335, en prévision de sa succession entre ses trois fils et ses neveux Delmace et Hannibalien. Il attribua à Delmace, la Thrace, la Macédoine et l'Achaïe. Mais après la mort de l'empereur en 337, ses trois fils le firent assassiner ainsi qu' Hannibalien et d'autres membres de leur famille afin de se partager le pouvoir. Ce partage était irréaliste.*
8 000 / 10 000 €

**19**
VALENS (364-378). **Solidus**. *Lyon*. DN VALENS P F AVG. Son buste diadémé et drapé à dr. R./ RESTITVTOR REIPVBLICAE. Valens en habit militaire, tenant le labarum et une Victoire sur un globe ; à l'exergue, SMLVG. (C. 2). Or. 4,41 g. *Petit accroc sur la tranche sinon* Très Beau.
*La marque SM, avant l'atelier pour « sacra moneta », indique sans doute la présence de l'empereur dans la ville lors de l'émission monétaire.*
600 / 800 €

**20**
THEODOSE I (378-395). **Solidus**. *Constantinople*. DN THEODOSIVS P F AVG. Son buste diadémé, drapé et cuirassé à dr. R./ CONCORDIA AVGGG. Femme assise de f. sur un siège, tourelée et regardant à dr., posant le pied droit sur une proue de vaisseau et tenant un sceptre et un globe. (C. 9). Or. 4,48 g. *Petite encoche. Revers rare.* Superbe. 1 000 / 1 300 €

**21**
ZENON (474-491). **Solidus**. *Constantinople*. DN ZENO PERP AVG. Son buste casqué et cuirassé de f., la lance sur l'épaule. R./ Victoire debout à g. tenant une longue croix ; derrière, une étoile. (Ratto 278). Or. 4,47 g. Presque Superbe. 800 / 1 000 €

## MONNAIE MÉROVINGIENNE

**22**
Vado le Grand Vé (Manche). **Tremissis**. Buste à dr. R./ Croix ancrée. (Belfort 4653). Or. 1,25 g. *Petite encoche* sinon Très Beau à Superbe.
3 000 / 3 500 €

## MONNAIE GAULOISE

**23**
Ambiani. **Statère**. (IIème s. av. J.C.). Buste lauré et drapé à dr., la chevelure abondante ; une tige derrière l'oreille. R./ Cheval à dr. dirigé par un aurige ; dessous, cercle pointé formé de six points. (DT 55 var. LT 7878 var., Scheers 55 var.). Or. 7,72 g. Superbe. *Très joli style empreint de classicisme.*
10 000 / 12 000 €

## MONNAIES FRANÇAISES

**24**
CHARLES V (1364-1380). **Franc à pied**. (Dy. 360, L. 371). Or. 3,77 g. *Tranche irrégulière* sinon Très Beau. 600 / 700 €

**25**
LOUIS XIV (1643-1715). **Louis à la mèche longue**. *Paris*. 1650. (Dr. 302). Or. 6,70 g. Presque Superbe. 800 / 1 000 €

**26**
**Louis aux 4 L**. *Bayonne*. 1694. (Dr. 348). Or. 6,73 g. Presque Superbe.
800 / 1 000 €

**27**
LOUIS XV (1715-1774). **Louis mirliton aux palmes courtes**. *Paris*. 1723. (Dr. 725). Or. 6,51 g. Presque Superbe. 700 / 900 €

**28**
**Louis au bandeau**. *Paris*. 1753. (Dr. 728). Or. 8,18 g. Superbe.
800 / 1 000 €

# ET À D'AUTRES AMATEURS

## MONNAIES GRECQUES

**29**
Italie. Caulonia (vers 550-480 av. J.-C.). **Statère**. Apollon marchant à dr., tenant un rameau ; sur son bras g., un petit personnage courant ; au-dessous, un cerf regardant en arrière. R./ Même type incus. (Luynes 679 var., Pozzi 270, BMC 9, S.P. Noe, The coinage of Caulonia, groupe A, 8). Arg. 7,10 g. Très Beau. *Rare.*
*Ex. Vte Vinchon du 24 novembre 1969, n° 82* 2 000 / 2 500 €

**30**
Sicile. Himèra. **Drachme** (vers. 482 av. J.-C.). Coq debout à g. R./ Poule dans un carré creux. (Pozzi 451). Arg. 5,84 g. Très Beau à Superbe. *Rare. Jolie patine.*
*Ex. Vte Vinchon du 24 novembre 1969, n° 92* 1 000 / 1 200 €

**31**
Syracuse. AGATHOCLE (1ère période du règne, 317-310 av. J.-C.). **Tétradrachme**. Tête de Perséphone couronnée d'épis et entourée de trois dauphins ; à l'exergue, NK. R./ Quadrige au galop ; au-dessus, triskèle ; à l'exergue AI. (Luynes 1317 var., P. 641 var.). Arg. 17,14 g. Très Beau. *Jolie patine.*
*Ex. Vte Vinchon du 24 novembre 1969, n° 106* 2 000 / 2 500 €

**32**
AGATHOCLE (2ème période du règne, 310-304 av. J.-C.). **Tétradrachme**. Tête de Koré couronnée d'épis. R./ Victoire à demi nue plantant un clou sur un trophée ; dans le champ, triskèle. (Luynes 1325, Pozzi 645). Arg. 17,37 g. Très Beau.
*Ex. Vte Vinchon du 24 novembre 1969, n° 107* 2 000 / 2 500 €

**33**
HIERON II (274-216 av. J.-C.). **16 litrae**. Tête de Philistis, (femme de Hiéron II) ; derrière, deux épis. R./ Victoire conduisant un quadrige (Luynes 1370 var., Pozzi 657 var.). Arg. 13,74 g. TB à Très Beau. *Jolie patine.*
*Ex. Vte Vinchon du 24 novembre 1969, n°108* 1 200 / 1 500 €

**34**
Syracuse. HICETAS (287-279 av. J.-C.). **Drachme d'or**. Tête de Perséphone à g. R./ Victoire ailée conduisant un bige à dr. (Coll. de Hirsch, 677. Cat. Gulbenkian 345 var.). 4,24 g. *Légères traces de monture* sinon Très Beau.
*Ancienne collection Feuardent* 1 500 / 1 800 €

**35**
Macédoine. Ligue chalcidienne. Olynthe. **Tétradrachme**. Magistrat : Polyxenus (inscription hors flan). (367-364 av. J.-C.). Tête laurée d'Apollon à dr. R./ Cythare. (Luynes 1550, P. 752, D.M. Robinson et P.A. Clement, Excavation at Olynthus, The Chalcidie Mint, pl. XIV, 103). Arg. 14,21 g. *Coup au revers* sinon presque Très Beau.
*Ex. Vte Vinchon du 24 novembre 1969, n° 111* 1 800 / 2 000 €

**36**
ALEXANDRE III le Grand (336-323 av. J.-C.). **Tétradrachme**. *Damas*. (330-320). Tête d'Alexandre à dr., coiffé de la peau de lion. R./ Zeus aëtophore assis à g. ; devant, protomé de bélier. (M.J. Price, 3203. Newell, Demanhur 1913). Arg. 17,17 g. Superbe.
*Ex. Vte Vinchon du 24 novembre 1969, n° 115* 800 / 1 200 €

**37**
ANTIGONE GONATAS (277-239 av. J.-C.). **Tétradrachme**. Tête de Poséidon barbu à dr., couronné d'algues. R./ Apollon assis sur une proue de navire. (Luynes 1697 var., P. 968). Arg. 17,10 g. Très Beau.
*Ex. Vte Vinchon du 24 novembre 1969, n° 117* 1 800 / 2 500 €

**38**
PERSEE (178-168 av. J.-C.). **Tétradrachme**. Tête de Persée à dr., barbu et diadémé. R./ Aigle debout sur un foudre ; entre ses pattes, monogramme. (Luynes 1713 var., P. 982 var.). Arg. 16,95 g. Très Beau/Superbe. *Jolie patine.*
*Ex. Vte Vinchon du 24 novembre 1969, n° 119* 2 500 / 3 000 €

**39**
Thrace. Thasos. (vers 146 av. J.-C.). **Tétradrachme**. Tête à dr. de Dionysos diadémé et couronné de lierre. R./ Héraclès nu, debout. (Luynes 1806, P. 1126, BMC 72). Arg. 17,01 g. Très Beau.
*Ex. Vte Vinchon du 24 novembre 1969, n° 122* 1 500 /1 800 €

**40**
Damastium. (vers 400 av. J.-C.). **Tétradrachme**. Tête laurée d'Apollon à dr. R./ Trépied. (Luynes -, P. 1280 var., BMC 8 pl. XVI-3). Arg. 13,18 g. TB/Très Beau. *Type rare.*
*Ex. Vte Vinchon du 24 novembre 1969, n° 131* 1 200 / 1 500 €

**41**
Attique. Athènes (490-407 av. J.-C.). **Tétradrachme**. Tête d'Athéna à dr., casquée avec la couronne d'olivier. R./ Chouette à dr. dans un carré creux ; pousse d'olivier. (Luynes 2040, P. 1538 var.). Arg. 17,16 g. Très Beau. *Joli style archaïque.*
*Ex. Vte Vinchon du 24 novembre 1969, n° 135* 800 / 1 000 €

**42**
(450-400). **Tétradrachme**. Tête d'Athéna à dr., le casque orné d'un fleuron et de feuilles d'olivier. R./ Chouette à dr. dans un carré creux. Pousse d'olivier et croissant lunaire. (B. III. 1). Arg. 17,07 g. Très Beau.
500 / 600 €

**43**
Bosphore. ASANDRE (47-16 av. J.-C.). **Statère d'or**. Tête diadémée d'Asandre à dr. R./ Niké tenant une couronne et une patère debout sur une proue de navire. (Luynes -, P. -, BMC 3 p. 48). Or. 7,90 g. Très Beau. *Très rare.*
*Ex. Vte Vinchon du 24 novembre 1969, n° 140* 4 500 / 5 000 €

**44**
Egypte. PTOLEMEE Ier Soter (305-285 av. J.-C.). **Tétradrachme**. *Alexandrie.* Tête d'Alexandre à dr., coiffé de la peau d'éléphant avec les cornes d'Ammon. R./ Athéna Alkis ; devant, casque corinthien, monogramme et aigle sur un foudre. (Luynes 3552, P. 3195, Svoronos 168). Arg. 15,60 g. Très Beau.
*Ex. Vte Vinchon du 24 novembre 1969, n° 145* 800 / 1 000 €

**45**
PTOLEMEE II Philadelphe (285-246 av. J.-C.). **Tétradrachme d'or**. Bustes accolés à dr. de Ptolémée II et Arsinoé II ; derrière, un bouclier. R./ Ptolémée Ier Soter et Bérénice Ière. (Luynes 3564, P. 3218, Svoronos 604). 13,78 g. Presque Très Beau.
*Ex. Vte Vinchon du 24 novembre 1969, n° 146* 4 000 / 4 500 €

## MONNAIES ROMAINES

**46**
C. NORBANUS. L. CESTIUS (43 av. J.-C.). **Aureus**. Buste de Sibylle à dr. R./ Cybèle en bige de lions à g. ; au-dessus, SC. (BD 458, Bab. Cestia 3, Cr. 491/2). Or. 7,94 g. *Trace sur la tranche.* TB. *Rare.* 700 / 900 €

**47**
THEODOSE II (402-450). **Solidus**. *Constantinople*. Buste casqué et cuirassé de f., la tête tournée à dr. et tenant un bouclier et une lance transversale. R./ Théodose et Valentinien III assis de f., tenant chacun le volumen dans la main dr. et le globe crucigère dans la g. ; une étoile dans le champ, en haut. (Ratto 156). Or. 4,42 g. *Léger pli et tranche irrégulière*. Presque Très Beau.
200 / 300 €

## MONNAIES BYZANTINES

**48**
JUSTIN I (527-528). **Semissis**. *Constantinople*. Buste diadémé à d., vêtu de la cuirasse et du paludamentum. R./ Victoire assise à dr., de la main dr., elle écrit sur un bouclier XXXX. (Morrisson 13 p. 38). Or. 2,03 g. Très Beau.
200 / 300 €

**49**
MAURICE TIBERE (582-602). **Tremissis**. *Constantinople*. Son buste à dr. R./ Croix potencée. (M. 28 p. 183). Or. 1,50 g. TB à Très Beau. 100 / 200 €

**50**
HERACLIUS (610-641). **Solidus**. *Constantinople*. Bustes d'Héraclius et d'Héraclius Constantin ; entre leurs têtes, une croix. R./ Croix potencée au-dessus de trois degrés. (M. 14 p. 262). Or. 4,46 g. Très Beau.
200 / 300 €

## MONNAIES FRANÇAISES

**51**
JEAN II le Bon (1350-1364). **Mouton d'or**. Agneau pascal à g. devant une croix avec gonfanon, dans un polylobe. R./ Croix tréflée et feuillue dans un quadrilobe. (Dy. 291, L. 294). 4, 68 g. *Echancrure, petits trous, traces de monture*. TB.
300 / 400 €

**52**
**Franc à cheval**. Le roi à cheval, galopant à g., l'épée haute. R./ Croix feuillue dans un quadrilobe anglé. (Dy. 294, L. 297). Or. 3,79 g. *Quelques échancrures sur la tranche*. TB à Très Beau. 400 / 500 €

**53**
CHARLES V (1364-1380). **Franc à pied.** (Dy. 360, L. 371). 3,79 g. LOUIS XI (1461-1483). **Ecu d'or au soleil**. *Poitiers*. (Dy. 544, L. 529). 3,33 g. Ens. 2 p. *Traces de monture*. TB à Très Beau. 500 / 600 €

**54**
CHARLES VIII (1483-1498). **Ecu d'or au soleil**. *Poitiers*. (Dy. 576, L. 554). LOUIS XII (1498-1514). **Ecu d'or au soleil**. *Lyon*. (Dy. 647, L.592). Ens. 2 p. 3,38 g. 3,37 g. *Traces de monture. Raies*. TB et Très Beau. 400 / 500 €

**55**
LOUIS XI (1461-1483). **Ecu d'or à la couronne**. 1ère ém. *St-Lô*. (Dy. 539, L. 24). 3,35 g. Presque Très Beau. 300 / 400 €

**56**
**Ecu d'or à la couronne**. 1ère ém. *Tours*. (Dy. 539, L. 524). 3,30 g. *Tranche irrégulière* sinon TB. 300 / 400 €

**57**
**Ecu d'or au soleil**. *St-Lô*. (Dy. 544, L. 529). 3,33 g. *Raie au droit*. TB à Très Beau. 300 / 400 €



**58**
LOUIS XII (1498-1514). **Ecu d'or au soleil du Dauphiné**. (Dy. 654A, L. 597A). **Ecu d'or au soleil**. *Lyon*. (Dy. 647, L.592). 3,39 g. 3,44 g. Ens. 2 p. *Tranches irrégulières*. TB et Très Beau. 500 / 600 €

**59**
**Ecu d'or au soleil**. *Lyon*. (Dy. 647, L.592). FRANCOIS I (1515-1547). **Ecu d'or au soleil du Dauphiné**. 1er t. *Romans*. (Dy. 782, L. 645). 3,30 g. 3,42 g. Ens. 2 p. Presque Très Beau et Très Beau. 600 / 700 €

**60**
FRANCOIS Ier (1515-1547). **Ecu d'or au soleil**. 5ème t. Paris. (Dy. 775v.). 3,34 g. *Traces de monture*. Presque Très Beau. 150 / 200 €

**61**
LOUIS XIII (1610-1643). **Ecu d'or au soleil**. *Arras*. 1643. (Dy. 1282). 3,39 g. *Traces de surfrappe*. Très Beau. *Atelier un peu rare*. 300 / 400 €

**62**
LOUIS XIV (1643-1715). **Double louis aux huit L et aux insignes**. Troyes. 170 ? Rf sur 1693. (Dr. 297). Or. 13,36 g. TB. *Atelier rare*.
*Ex. Vte Vinchon du 24 novembre 1969, n° 157* 3 000 / 3 500 €

**63**
LOUIS XV (1715-1774). **Louis mirliton aux palmes longues**. *La Rochelle*. 1724. (Dr. 726). Or. 6,55 g. *Qques stries* sinon Très Beau. 800 / 1 000 €

**64**
**Louis mirliton aux palmes longues**. *Bordeaux*. 1724. (Dr. 726). Or. 6,52 g.
Très Beau à Superbe. 1 000 / 1 200 €

**65**
**Louis au bandeau.** *Lille*. 1747. (Dr. 543, Dy. 1643). Or. 8,11 g. Très Beau.
250 / 300 €

**66**
LOUIS XVI (1774-1793). **Double louis au buste habillé**. *Limoges*. 1776.
(Dr. 800). Or. 16,28 g. Superbe/Très Beau.
*Ex. Vte Vinchon du 24 novembre 1969, n° 162* 4 500 / 5 000 €

**67**
**Double louis au buste nu**. *Metz*. 1786. (Dr. 802). Or. 15,18 g. *Raie au droit*
sinon Très Beau. 400 / 500 €

**68**
**Double louis au buste nu**. *Paris*. 1792. (Dr. 802). Or. 15,22 g. Très Beau.
Superbe.
*Ex. Vte Vinchon du 24 novembre 1969, n° 163* 700 / 900 €

**69**
**Louis au buste nu**. *Lille*. 1785. (Dr. 806). Or. 7,62 g. Presque Superbe.
*Ex. Vte Vinchon du 24 novembre 1969, n° 164* 200 / 300 €

**70**
NAPOLEON I (1804-1815). **40 francs**. *Paris*. 1811. (G. 1084). CHARLES X
(1824-1830). **40 francs** *Paris*. 1830. (G. 1105). Ens. 2 p. Très Beau.
600 / 700 €

**71**
NAPOLEON III (1852-1870). **100 francs tête nue**. *Paris*. 1858. (G. 1135).
*Très léger coup sur la tranche* sinon Très Beau. 600 / 700 €

**72**
**100 francs tête laurée**. *Strasbourg*. 1869. (G. 1136). Très Beau. *14212 ex.*
800 / 900 €

**73**
**50 francs tête nue**. *Paris*. 1857. (G. 1111). Très Beau. 300 / 400 €

**74**
IIIème REPUBLIQUE (1871-1940). **100 francs Génie**. *Paris*. 1913. (G. 1137a). Très Beau à Superbe. 800 / 900 €

## MONNAIES ÉTRANGÈRES

**75**
**BOLIVIE. 8 escudos**. 1853. (Fr. 34). Or. *Qques raies au droit* sinon Très Beau.
1 000 / 1 200 €

**76**
**ESPAGNE. Escudo**. *Tolède*. (Fr. 154, Calico/Trigo tipo 33). Or. 3,35 g. Presque Très Beau.
*Ex. du trésor de Puymule* 600 / 800 €

**77**
**GRANDE-BRETAGNE**. VICTORIA (1833-1901). **5 pounds**. 1893. (Fr. 394). Or. *Traces de soudure. Coups sur la tranche*. Presque Très Beau.
1 800 / 2 000 €

**78**
**ITALIE**. VICTOR EMMANUEL III (1900-1946). **50 lire**. 1911. (Fr. 25). Or. Très Beau. 1 100 / 1 200 €

**79**
**50 lire**. 1912. (Fr. 27). Or. Très Beau. 1 200 / 1 300 €

**80**
**VATICAN**. GREGOIRE XVI (1831-1846). **10 scudi**. 1835. (Fr. 263). Or. Très Beau. 300 / 400 €

**81**
**RUSSIE**. NICOLAS II (1894-1917). **5 roubles**. 1898. (Fr. 180). **IRAN**. MOHAMMED REZA PAHLEVI (1941-1979). **¼ pahlevi.** (Fr. 104). **FRANCE**. IIIème REPUBLIQUE. **20 francs coq**. 1911. (G. 1064a). Or. Ens. 3 p. Très Beau. 300 / 400 €

**82**
**ANNAM**. TU DUC (1848-1883). **5 tien**. nd. (KM 349.1/2). Arg. 19,05 g.
Très Beau. 150 / 200 €

## ET DIVERS

**83**
**Médaille** commémorant le centième anniversaire de la fondation de l'université d'Utrecht. 1736. Par *Jan Drappentier*. Hercule debout devant Pallas sous le portique de l'Université. R./ Le soleil portant en son centre les armes d'Utrecht ; sous le texte, Neptune allongé devant la vue de la ville. (Forrer p. 426). Arg. 64 mm. 82,92 g. Presque Superbe.
*L'Université d'Utrecht, fondée en 1636, était célèbre pour sa bibliothèque.*
600 / 800 €

**84**
**Bague avec médaillette.** Bustes affrontés d'Henri IV et de Marie de Médicis. R./ Ecu couronné. Or. 2,74 g. 150 / 200 €

**85**
OCTAVE (27 av. – 14 apr. J.C.). **Denier**. *Aquillia*. Tête radiée du Soleil à dr. R./ CAESAR AVGVSTVS. A l'exergue, SC. Quadrige sur lequel est une fleur, au pas, à dr. (C. 357, BMC 38). Arg. 3,58 g. Très Beau. 200 / 300 €

# BIBLIOGRAPHIE

## POUR LES MONNAIES ANTIQUES ET BYZANTINES


**Babelon** — *Description historique et chronologique des monnaies de la république romaine*. Paris 1885-1886.
*Traité de monnaies grecques et romaines*. Paris 1907-1932.

**BMC** — *Catalogue of the Greek coins in the British Museum*. London, 1873-1927.

**Bourgey-Depeyrot** — *La République romaine. Fonds Bourgey*. Paris, 1988.

**Boutin** — *Catalogue des monnaies grecques antiques de l'ancienne collection Pozzi*. 1979.

**Cohen** — *Description des monnaies frappées sous l'Empire romain*. 8 volumes, 2e édition. Paris, 1880-1892.

**Delestrée-Tache** — *Nouvel atlas des monnaies gauloises*. Saint-Germain-en-Laye 2002-2007.

**La Tour-Fischer** — *Nouvelle édition de l'Atlas de La Tour*. Paris, 1994.

**Le Rider** — *Le monnayage d'argent et d'or de Philippe II*. 1977.

**de Luynes** — *Description de monnaies Grecques Antiques de la Collection de Luynes, par J. Babelon*. Paris, 1924.

**Morrisson** — *Monnaies byzantines de la Bibliothèque Nationale*. Paris, 1979.

**Naster** — *Collection Lucien de Hirsch*. Bruxelles 1959.

**Newell** — *American Numismatic Society, le trésor de Demanhur*. 1913.

**Noe** — *The coinage of Caulonia, Numismatic studies n° 9*. 1958.

**Price** — *The Coinage in the name of Alexander the Great and Philip Arrhidaeus*. London, Zürich 1991.

**Prou** — *Les monnaies mérovingiennes*. 1956.

**Ratto** — *Monnaies byzantines*. Lugano, 1930.

**RIC** — *Roman Imperial Coinage*. Londres, 1923-1951.

**Robinson / Clement** — *Excavation at Olynthus*. 1938.

**SNG Delepierre** *Collection Jean et Marie Delepierre*. Paris 1983.

**Svoronos** *Ta Nomismata Dou Kratous Ton Ptolemaion*. Athènes, 1904.

**Sydenham** *The coinage of the Roman Republic*. Londres, 1952.

## POUR LES MONNAIES FRANÇAISES

**Droulers** *Répertoire général des monnaies de Louis XIII à Louis XVI*. Paris, 2000. *Encyclopédie pratique d'Histoire numismatique et monétaire royale* (1610-1792). 2 vol., 1989 et 1992.

**Duplessy** *Les Monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI*. Paris-Maastricht, 1988-1989.

**Gadoury** *Monnaies françaises, 1789-1999*.

**Lafaurie** *Les monnaies des rois de France de Hugues Capet à Louis XII*, tome 1. *de François I à Henri IV*, tome 2. Paris-Bâle, 1951/1956.

**Mazard** *Histoire monétaire et numismatique contemporaine. 1790-1848-1970*. Paris, 1963-1970.

## POUR LES MONNAIES FÉODALES ET ÉTRANGÈRES

**Elias** *Les monnaies anglo-françaises*. Paris-Londres, 1984.

**Friedberg** *Gold coins of the world. 8e édition*. New York.

**Krause & Mishler** *World Coins*. USA,1990.

**Poey d'Avant** *Monnaies féodales de France*. Paris, 1858-1862.

**Seaby** *Coins of England and the United Kingdom*. London, 1991.

**Yeoman** *Modern World Coins*. USA, 2002.

## POUR LES MÉDAILLES

**Forrer** *Biographical dictionary of medallists*. Londres, 1902-1930.

**Pour nos prochaines ventes de numismatique,**
**vous pouvez dès à présent**
**nous confier vos lots.**

Sabine BOURGEY
Expert
7, rue Drouot 75009 PARIS
Tél : 01 47 70 35 18 et 01 47 70 88 67
Télécopie : 01 42 46 58 48

# ORDRE D'ACHAT
ABSENTEE BID FORM

FRAYSSE & Associés
16 rue de la Banque - 75002 Paris
Tél : 01 53 45 92 10
Fax : 01 53 45 92 19

VENTE PUBLIQUE : 12 février 2014

Frais de vente :
20,00 % TTC

M._____

Adresse _____

_____Tél ._____

(Se reporter aux conditions de vente)

| N° | Désignation succincte | Limite en € | Acquis | Non acquis | | N° | Désignation succincte | Limite en € | Acquis | Non acquis |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

FRAYSSE & ASSOCIÉS agit comme opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par les articles L 312-4 et suivants du Code de commerce et a la qualité de mandataire du vendeur. Les rapports entre FRAYSSE & ASSOCIÉS et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux avant la vente et qui seront mentionnés au procès-verbal de vente. La participation aux enchères implique l'acceptation inconditionnelle des présentes conditions.

**1 - Les biens mis en vente**
Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. FRAYSSE & ASSOCIÉS se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots.

Les mentions figurant au catalogue sont établies par la Maison de Ventes et l'expert qui l'assiste et sont faites sous réserve des notifications et des rectifications annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente. Les mentions concernant le bien sont fonction de l'état des connaissances à la date de la vente et toute erreur ou omission ne saurait entraîner la responsabilité de FRAYSSE & Associés. Les mentions concernant la provenance et/ou l'origine du bien sont fournies sur indication du Vendeur et ne sauraient entraîner la responsabilité de FRAYSSE & Associés.

Les dimensions, les poids et les estimations des biens ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les couleurs des œuvres portées au catalogue peuvent être différentes en raison des processus d'impression.

L'absence de mention dans le catalogue, les rapports, les étiquettes, ou les annonces verbales d'une restauration, d'un accident ou d'un incident n'implique nullement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de restauration, usures, craquelures, rentoilage ou autres imperfections. En outre, le ré-entoilage, le parquetage ou le doublage, ou toute autre mesure de conservation du bien, ne sont pas signalés.

Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente et aucune réclamation après l'adjudication ne sera admise, l'acquéreur étant responsable de l'examen et de la vérification de l'état du bien avant la vente.

Les estimations sont fournies par la Maison de Ventes et l'Expert à titre purement indicatif et ne confèrent aucune garantie. Elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations.

**2 – Les enchères**
Les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès de FRAYSSE & ASSOCIÉS, avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité, ainsi que de ses références bancaires. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par FRAYSSE & ASSOCIÉS.

Le mode usuel pour enchérir consiste à être présent dans la salle. FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

Tout enchérisseur peut faire un ordre d'achat par écrit ou enchérir par téléphone ou par internet. Il devra remplir à cet effet un formulaire accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou des coordonnées bancaires au moins deux jours avant la vente. FRAYSSE & Associés se charge gracieusement des enchères par téléphone pour des lots dont l'estimation est supérieur à 800 € ainsi que des ordres d'achat. En aucun cas FRAYSSE & Associés ne pourra être tenue pour responsable d'un problème de liaison téléphonique ou d'un dysfonctionnement d'internet ou de Drouot Live, ainsi que d'une erreur ou d'une omission dans l'exécution des ordres reçus. Les présentes conditions générales priment sur les conditions d'utilisation du service Drouot Live pour les enchères par internet.

Dans l'hypothèse de deux ordres d'achat identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui aura la préférence. En cas d'enchères dans la salle pour un montant équivalent à un ordre d'achat, l'enchérisseur présent aura la priorité.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera déclaré adjudicataire par le « coup de marteau » suivi de l'indication verbale « adjugé ». FRAYSSE & ASSOCIÉS sera autorisé à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire.

En cas de double enchère reconnue effective par le commissaire-priseur, le lot sera immédiatement remis en vente, toute personne intéressée pouvant concourir à la deuxième mise en adjudication.

Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint. Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le catalogue ou modifiée publiquement avant la vente.

FRAYSSE & ASSOCIÉS dirigera la vente de façon discrétionnaire, en veillant à la liberté des enchères et à l'égalité entre l'ensemble des enchérisseurs, tout en respectant les usages établis. FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.

**3 – Le Paiement du prix et frais d'adjudication**
La Vente est faite au comptant et en Euros. Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles. L'adjudicataire devra immédiatement donner ou confirmer son identité et ses références bancaires.

En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot les commissions et taxes suivantes :
a) Lots en provenance de l'Union européenne :
**Le tarif standard est de 20 % TTC**

Ce tarif peut cependant varier selon les ventes et les acquéreurs potentiels doivent consulter les conditions particulières et publicités de chaque vente et se renseigner auprès de la Maison de Ventes. Le tarif est également annoncé verbalement lors du début de la vente aux enchères.
b) Lots en provenance de pays tiers à l'Union européenne (indiqués au catalogue par un * ):
Aux commissions et taxes indiquées ci-dessus, il convient d'ajouter la TVA à l'importation (soit actuellement 7 % du prix d'adjudication, 19,6 % pour les bijoux).

Les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors Union européenne.
Un adjudicataire ayant sa résidence ou son siège social dans l'Union européenne et justifiant d'un numéro de TVA Intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions.

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :
- en espèces : jusqu'à 3.000 Euros frais et taxes compris pour les ressortissants français, jusqu'à 15.000 Euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers non professionnels sur présentation de leurs papiers d'identité et un justificatif du domicile fiscal ;
- par chèque avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité : en cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.
- par virement bancaire : les frais bancaires sont à charge de l'adjudicataire
- par carte de crédit : VISA et MasterCard uniquement
- les chèques étrangers ne sont pas acceptés.

**4 - Retrait des achats et transfert des risques**
Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues. En cas de paiement par chèque non certifié ou par virement, la délivrance des objets sera être différée jusqu'à l'encaissement.

Dès l'adjudication, les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur. Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra tenir FRAYSSE & ASSOCIÉS, responsable en cas de vol, de perte ou de dégradation de son lot, après l'adjudication, ou encore en cas d'indemnisation insuffisante par son assureur.

Pour les ventes à Drouot, les objets sont à retirer au magasinage de l'Hôtel Drouot. Seuls les objets fragiles ou de très grande valeur seront à retirer dans un délai de 7 jours dans les locaux de FRAYSSE & Associés ou au garde-meubles spécialisé dont les coordonnées seront communiquées à l'adjudicataire.

Dans tous les cas les frais de stockage et de transport sont à la charge de l'acheteur et lui seront facturés directement soit par l'Hôtel Drouot, soit par la société de garde-meuble, selon leurs tarifs en vigueur. Le magasinage des objets n'engage en aucun cas la responsabilité de la Maison de Ventes. Le transport des lots est effectué aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. Le cas échéant FRAYSSE & ASSOCIÉS pourra facturer à l'acquéreur les frais de stockage, de manutention et de transport qu'il a dû exposer pour le compte de l'acheteur depuis la date de l'adjudication.

**5 – Défaut de paiement**
A défaut de paiement par l'adjudicataire dans un délai de trois mois à compter de la date de l'adjudication et après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant.

Si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

Dans tous les cas FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve le droit de réclamer à l'adjudicataire défaillant :
- des intérêts au taux légal majoré de cinq points,
- le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance, y compris les frais de stockage, de transport, de catalogue, etc ;
- le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et
• soit le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères,
• soit, l'estimation basse, si la vente est résolue de plein droit.

FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant. FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

**6 – Législation applicable aux biens culturels**
L'Etat peut exercer, sur toute vente publique d'œuvres d'art ou sur toute vente de gré à gré d'œuvres d'art réalisée dans les conditions prévues par l'article L. 321-9 du code de commerce, un droit de préemption par l'effet duquel il se trouve subrogé à l'adjudicataire ou à l'acheteur. La déclaration, faite par l'autorité administrative, qu'elle entend éventuellement user de son droit de préemption, est formulée, à l'issue de la vente, entre les mains de l'officier public ou ministériel dirigeant les adjudications ou de l'opérateur habilité à organiser la vente publique ou la vente de gré à gré.

La décision de l'autorité administrative doit intervenir dans le délai de quinze jours après la vente publique ou après la notification de la transaction de gré à gré. FRAYSSE & ASSOCIÉS ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l'Etat français.

L'exportation de certains biens culturels est soumise à l'obtention d'un certificat de libre circulation pour un bien culturel. FRAYSSE & Associés et/ou le vendeur ne sauraient en aucun cas être tenus responsables en cas de refus dudit certificat par les autorités.

**7 – Compétences législative et juridictionnelle**
Conformément à l'article L 321-17 du Code de Commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion de prisées et ventes volontaires et judiciaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prisée.

Tous les litiges relatifs aux présentes conditions et aux ventes seront régis exclusivement par la Loi française et soumis au Tribunal compétent de Paris, quel que soit le lieu de résidence de l'acheteur ou du vendeur.

Afin de mettre un terme à un litige survenu après la vente entre le Vendeur et l'Acquéreur, FRAYSSE & ASSOCIES se réserve le droit discrétionnaire d'acquérir de l'Acquéreur le(s) bien(s) et de le revendre pour son compte, y compris aux enchères publiques, selon les conditions prévues par l'article L 321-5 II du Code de Commerce.

# GENERAL CONDITIONS OF SALE ON AUCTION

FRAYSSE & ASSOCIÉS is a company organizing voluntary auction sales regulated by Articles L 312-4 and further of the Code of Commerce and acts as the agent of the seller.
The relationships between FRAYSSE & ASSOCIÉS and the buyer are subject to the present general conditions of purchase, which can be modified by saleroom notices or oral indications given at the time of the sale and which will be recorded in the official sale record.

**1 – Goods put at auction**

The prospective buyers are invited to inspect any goods in which they may be interested, before the auction takes place, and notably during the exhibitions. FRAYSSE & ASSOCIÉS is at disposal of prospective buyers to provide them with reports about the conditions of the lots.

The description of lots in catalogues are made by the Auction house and the Expert who assists it and may be amended at the moment the lot is presented on auction, which will be recorded in the official sale record. The description of goods are made in accordance with the knowledge available at the date of the sale and FRAYSSE & Associés cannot be hold liable for any error or omission. The description concerning the provenance and/or the origin of the item is given upon indications from the seller and FRAYSSE & Associés cannot not be hold liable for any error, omission or false declaration.

Dimensions, weight and estimates are given for guidance only. The colors of art works in the catalogue may differ because of the printing process.

The absence of statements in the catalogue, condition reports, on labels or in oral statements relating to a restoration, mishap or harm, does not imply that the item is in a perfect state of condition, nor that it is exempt from any restoration, wear, cracks, relining or other defects. Among others, relining, re-parketing or lining or any other conservation measure of the item is not mentioned.

Goods are sold in the condition they are in at the date of sale and no claim is admissible after the auction, the buyer being responsible for inspecting and verifying the condition of the item before the sale.

Estimates are provided by the Auction house for guidance only and confer no guarantee. They cannot be considered as a giving the certainty that the item will be sold for the estimated price or even within the bracket of estimates.

**2 – The Sale**

Prospective buyers are invited to make themselves known to FRAYSSE & ASSOCIÉS before the sale, so as to have their personal identity data recorded.
FRAYSSE & ASSOCIÉS reserves the right to ask any prospective buyer to justify his identity as well as his bank references. Any bidder is deemed acting on his own behalf except when prior notification, accepted by FRAYSSE & ASSOCIÉS, is given that he acts as an agent on behalf of a third party.

The usual way to bid consists in attending the sale on the premises. FRAYSSE & ASSOCIÉS reserves its right to refuse access to the sales room for legitimate reasons.

Any bidder may file a purchase order by written, or may by telephone or by Internet (online bidding). To this effect, the bidder must fill in a registration form and send bank references two days before the sale. FRAYSSE & Associés takes care without charges of bids by telephone and purchase orders. FRAYSSE & Associés cannot be hold liable in case of problems of telephone contact, malfunctioning of Internet or of Drouot Live, nor in case of mistakes or omissions in the performance of purchase orders and bids.
The present general sales conditions prevail over the conditions of use of Drouot Live for online bids.

In case of two identical purchase orders, the purchase order made first shall have priority. In case a bid is made in the sales room for an equivalent amount of a purchase order, the bidder who is present in the sales room shall have the priority.

The bidder who made the highest and final bid is declared to be the buyer by the hammer stroke and the pronouncing of the word "Adjugé". FRAYSSE & ASSOCIÉS is authorized to mention on the official record of the sale all information provided for by the buyer before the sale. The buyer will be hold liable for any false declaration.

In the event that the auctioneer admits that two bidders made a bid simultaneously for the same amount, the lot will immediately be offered again for sale and all potential buyer will be entitled to bid again.

In case the seller has stipulated a reserve price, FRAYSSE & Associés reserves the right to bid on behalf of the seller until the reserve price has been reached. The reserve price cannot exceed the minimum estimate mentioned in the sale catalogue or modified publicly before the sale.

FRAYSSE & ASSOCIÉS conducts the auction sales at their discretion and ensures that the liberty of auction is respected as well as the equality between all bidders, in accordance with established practices. FRAYSSE & ASSOCIÉS reserves the right to refuse any bid, to organize the bidding in the most appropriate manner, to withdraw any lot from the sale, to combine or to divide lots.

**3 – Payment of the hammer price and auction fees & costs**

The Sale is made in cash and in Euros. The buyer commits him/herself to pay personally and immediately the hammer price and the fees and costs which are at his/her expense and any taxes which could be due. The buyer will have to give or confirm immediately his/her identity and bank references.

In addition to the hammer price, the buyer will have to pay for each lot the following fees, costs and taxes:
a) Lots coming from the European Union:
**The standard rate is 20 % including VAT**
This rate may however vary for some sales and potential buyers should consult the particular conditions and announcements of each sale and inform with the Auction house. The rate is also announced at the beginning of the sale on auction.

b) Lots coming from non EU countries (mentioned in the catalogue by a * ):
In addition to the above-mentioned fees and taxes, VAT on the import is due (currently it is 7 % of the hammer price, 19,6 % for jewelry).

Taxes (VAT on fees and VAT on import) may be reimbursed to the buyer on presentation of proof of export of the goods from the European Union.

A buyer who has his/her residence or head office in the European Union and submits an intra-Community VAT number will be exempted from paying the VAT on commissions.

The buyer may pay by the following means:
- Cash: maximum 3,000 Euros including fees and costs for French residents, maximum 15,000 Euros including fees and taxes for non professional foreigners upon presentation of their identity papers and a proof of their fiscal residence;
- By check upon presentation of identity papers: in case of payment with a non certified check, only the cashing of the check is considered to be payment
- By bank transfer: all costs and fees are for the buyer
- By credit card: VISA and MasterCard only
- Foreign checks are not accepted.

**4 – Collecting of purchases and transfer of risks**

No lot shall be delivered to buyers before the full payment of all amounts due. In case of payment with a non certified check or by bank transfer, the delivery of the goods shall be differed until the amounts are cashed.

From the moment of purchase on auction, the goods are under the entire responsibility of the buyer. The lot must to be insured by the buyer immediately after the purchase. The buyer will have no recourse against FRAYSSE & ASSOCIÉS in case of theft, loss or deterioration of the lot after the purchase, or if the compensation he will receive from the insurer would be insufficient.

For sales at Drouot, the lots shall be collected at the storage place of the Hôtel Drouot. Only fragile or very valuable items shall be collected within a delay of 7 days at the premises of FRAYSSE & Associés or at the specialized warehouse of which the address shall be given to the buyer.

In any event, all costs for storage and shipping will be at the expense of the buyer and will be billed directly either by the Hôtel Drouot, either by the warehouse, according to their rates in effect. The Auction house cannot be hold liable for storage of goods. The buyer is solely liable and responsible for the shipping of goods and the related costs. FRAYSSE & ASSOCIÉS may invoice the buyer for costs of storage, handling and shipping incurred on behalf of the buyer since the date of the sale.

**5 – Default of Payment**

In case the buyer does not pay within a delay of three months from the date of auction and after a formal notice remained unsuccessful, the item will be put on sale again on « folle enchère » at the request of the seller.

If the seller does not make such a request within a delay of three months as of the date of auction, the sale is rescinded as of right, without prejudice of damages due by the defaulting buyer.

In any event, FRAYSSE & ASSOCIÉS reserves its right to claim from the defaulting buyer
- Interests equal to the legal rate plus five points,
- The reimbursement of extra costs resulting from the failure to pay, including storage, transport, catalogue, etc. …
- The payment of the difference between the initial hammer price and
  - either the hammer price of the re-sale on « folle enchères » if it is lower, as well as the costs relating to the re-sale,
  - or the low estimate of the item, if the sale is rescinded as of right.

FRAYSSE & ASSOCIÉS also reserves its right to make compensation by offsetting any amounts due by the defaulting seller. FRAYSSE & ASSOCIÉS reserves its right to exclude from any of its future sales, a defaulting buyer or any bidder who does not comply with the present general sale conditions.

**6 – Legislation concerning Cultural Goods**

The French State is entitled to exercise a pre-emption right on art works pursuant to the rules set forth in Article L 321-9 of the Code of Commerce, right by which the State is subrogated to the buyer. The declaration that the State intends to use this right is made immediately to the Auctioneer or Auction house after the hammer stroke.

The decision of the administrative authority must be confirmed within a delay of 15 days as of the auction or the sale. FRAYSSE & ASSOCIÉS cannot be hold liable for the conditions of the pre-emption by the French State.

The export of certain cultural goods is subject to a certificate authorizing the free movement of cultural goods. FRAYSSE & Associés and/or the seller cannot be hold liable in case the authorities refuse the certificate.

**7 – Applicable Law and Jurisdiction**

Pursuant to article L. 321-17 of the French commercial Code, civil liability proceedings relating to voluntary auction sales are subject to a five-year limitation period starting from the date of the auction.

Any dispute relating to the present sale conditions and to all sales shall be governed exclusively by French Law and shall be submitted to the jurisdiction of the competent Court of Paris, whatever the place of residence of the seller or the buyer.

The present general conditions of sale on auction are a translation of the French version for information purposes only. Only the French version is legally binding.

In order to settle a dispute that has arisen after the sale between the seller and the buyer, FRAYSSE & ASSOCIES reserves its discretional right to buy the good(s) from the Purchaser and to resell it (them) on its own behalf, pursuant to the conditions set forth in Article L 321-5 II of the Code of Commerce.

BnF
MMA

# FRAYSSE & ASSOCIÉS

16, rue de la Banque - 75002 PARIS
Tél. : 01 53 45 92 10 - Fax : 01 53 45 92 19
www.fraysse.net

Pour vos règlements par virement bancaire veuillez utiliser le compte ci-dessous :
Banque Nationale de Paris - Agence centrale
RIB 30004 00828 00010577615 76
IBAN FR 76 3000 4008 2800 0105 7761 576
Code SWIFT : BNPAFRPPPAC

Crédit photographique : Tarek Charara Photography
Direction Artistique : Emeric Dumanois

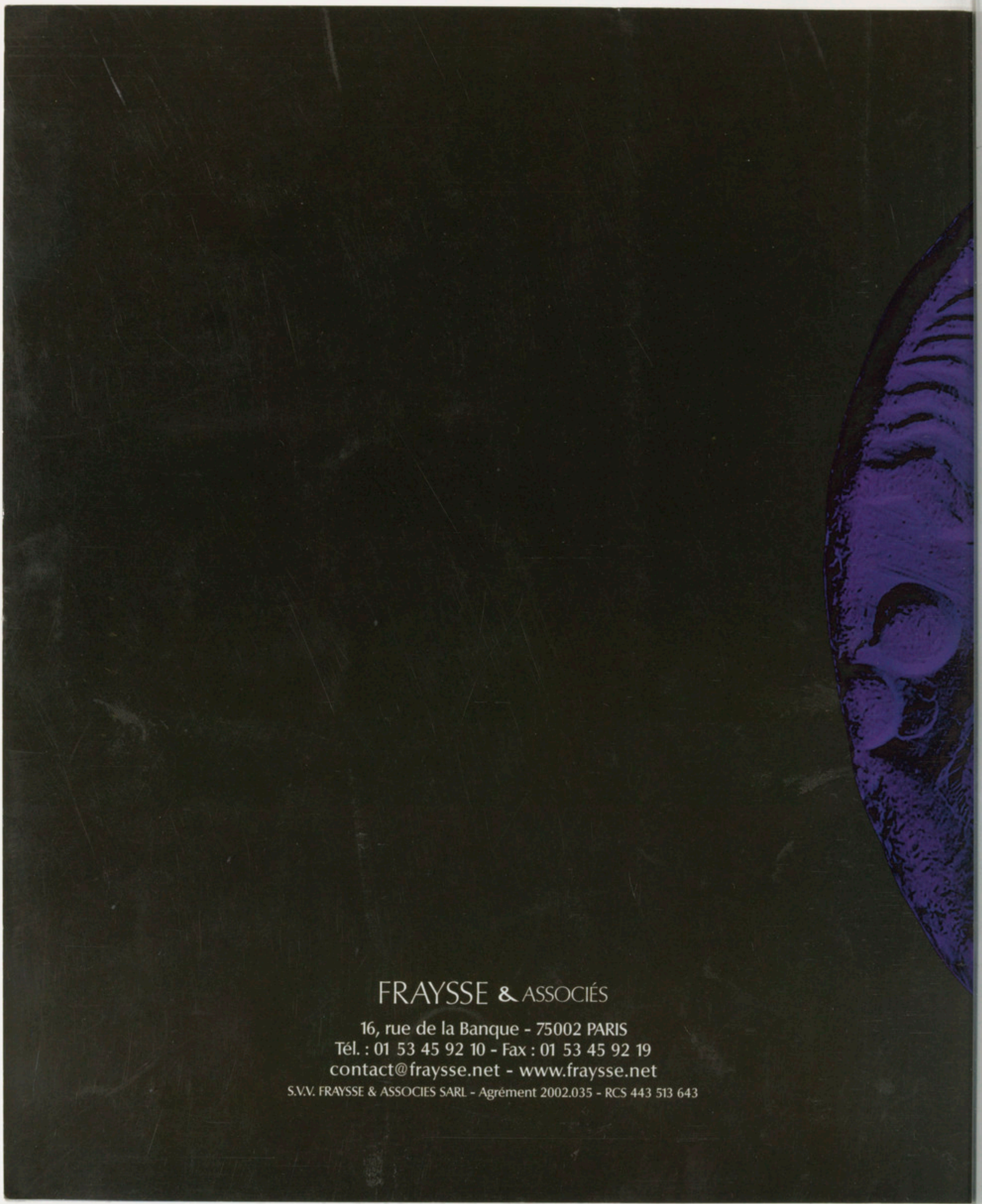

FRAYSSE & ASSOCIÉS

16, rue de la Banque - 75002 PARIS
Tél. : 01 53 45 92 10 - Fax : 01 53 45 92 19
contact@fraysse.net - www.fraysse.net
S.V.V. FRAYSSE & ASSOCIES SARL - Agrément 2002.035 - RCS 443 513 643